

Retraite : les 7 erreurs qui coûtent le plus cher aux femmes

Temps partiel, maternité ou interruption d'activité continuent de peser sur le montant de la retraite des femmes.

Les femmes touchent encore une pension de retraite 28 % inférieure à celle des hommes. Temps partiel, enfants, pension de réversion... Découvrez les principaux pièges qui expliquent cet écart et les solutions pour en limiter les conséquences.

Les écarts se réduisent génération après génération, mais ils **restent loin d'avoir disparu**. Selon la Drees, pour « *les nouveaux retraités, appelés « primo-liquidants », l'écart de pension entre les femmes et les hommes est d'environ 28 %.* Les données issues des bilans retraite réalisés par Sapiendo sont cohérentes avec les données nationales. » explique d'emblée [Valérie Batigne](#), fondatrice et directrice de Sapiendo Retraite. Une différence qui ne s'explique [pas uniquement par les salaires](#) : **toute la carrière professionnelle entre en jeu**.

Les bilans réalisés par Sapiendo retrouvent les mêmes tendances. Les interruptions d'activité, le temps partiel ou encore les conséquences de la maternité continuent de peser lourdement sur les droits à la retraite. Les chiffres de l'Insee illustrent ce phénomène. L'écart de revenus nets entre femmes et hommes est de 14,9 % lorsqu'il n'y a pas d'enfant, mais il grimpe à 29,2 % avec deux enfants et atteint 42,8 % lorsque le couple en compte trois ou plus. Des différences de rémunération qui finissent par se retrouver au moment de la liquidation des droits.

À lire aussi

Retraite complémentaire : l'impact du temps partiel chez les femmes

La maternité et le temps partiel restent les principaux pièges

Pour limiter ces écarts, une évolution du calcul de la **retraite** de base devrait entrer en vigueur, même si « *les décrets d'application sont encore attendus.* » Aujourd'hui, la pension est calculée sur les **25 meilleures années**. À compter de l'automne, les mères d'un enfant devraient voir leur pension calculée sur leurs 24 meilleures années, et celles ayant au moins deux enfants sur leurs 23 meilleures années. « *Cette mesure permettrait d'écarter une ou deux années moins rémunératrices (congé maternité, passage à temps partiel...).* » confirme l'experte.

L'objectif est d'écarter une ou deux années particulièrement pénalisantes, par exemple un congé maternité ou une période de temps partiel. Mais cette évolution **ne fera pas disparaître les écarts de carrière**, notamment lorsque les revenus sont restés durablement plus faibles. « *Son effet restera toutefois limité pour les femmes dont les revenus ont été relativement stables au cours de leur carrière.* » affirme Valérie Batigne.

« *Le temps partiel est un facteur que nous retrouvons très souvent dans nos bilans retraite.* » explique l'experte. Les statistiques nationales vont dans le même sens : **26,7 % des femmes travaillent à temps partiel** contre 7,9 % des hommes. Les conséquences peuvent être importantes. Sapiendo cite le cas d'une salariée née en 1967,

rémunérée 44 000 euros brut par an, mère de deux enfants, ayant travaillé dix ans à 80 % : elle perdrait environ 938 euros de pension nette par an, soit plus de 21 500 euros sur l'ensemble de sa retraite.

La pension de réversion reste mal connue

Autre idée reçue régulièrement rencontrée par les experts : beaucoup de femmes pensent qu'un Pacs ouvre les mêmes droits qu'un mariage en matière de retraite. **Ce n'est pas le cas** . « *La pension de réversion réservée aux personnes mariées*. » précise Valérie Batigne. Les **partenaires de Pacs et les concubins n'y ont pas droit** , alors même que 88 % des bénéficiaires de cette pension sont des femmes, selon la Drees. À l'inverse, un divorce ne fait pas automatiquement perdre ce droit dans la plupart des régimes de retraite. Les règles étant complexes, il est préférable d'intégrer cette question au moment d'une séparation plutôt que de la découvrir au moment de liquider ses droits.

Plus vous anticipez, plus vous avez de leviers

Pour Sapiendo, il n'existe pas de recette universelle. Les **conséquences d'un temps partiel**, d'un congé parental ou d'une interruption d'activité dépendent de chaque parcours professionnel. Le meilleur réflexe consiste donc à évaluer l'impact de ses choix avant de les prendre. Plus cette réflexion intervient tôt, plus il est possible de mettre en place des solutions de compensation, notamment par l'épargne. À partir de 45 ans, réaliser un bilan retraite permet également de disposer de projections fiables et d'ajuster sa **stratégie patrimoniale** . « *Il n'est jamais trop tard pour agir, mais il est toujours plus efficace d'anticiper que de chercher à rattraper*. » conclut l'experte.